

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

201827

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 23 mai 2018

à 18 heures 00

Date de convocation :

16 mai 2018

Date d'affichage :

17 mai 2018

Objet

SDEHG
Radar pédagogique

Mme STRADERE Michèle

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine,
Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard, SALES André, VALLE Anthony
Absent : BRUNA Roger donne procuration à Mme STRADERE Michèle

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose que le SDEHG a lancé un programme de fourniture et pose de radars pédagogiques.
Le SDEHG propose la mise à disposition et l'installation de ce type de dispositif sur la voie de la commune qui semble la plus opportune.
Les coûts d'achat et d'installation de ces dispositifs seraient partagés à parts égales entre le SDEHG et la commune.
Les coûts, dépendant de la qualité du produit retenu, conduiraient à une participation communale d'environ 1500€ par radar.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la proposition du SDEHG,
- d'installer un radar pédagogique Avenue du Lac
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture.

Fait à Barbazan le 24 mai 2018

Le Maire,

